ONTARIO ENERGY BOARD

NOTICE OF A HEARING

Enbridge Gas Inc. has applied to renew its natural gas franchise agreement with The Corporation of The Nation Municipality

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) is asking the Ontario Energy Board (OEB) for an order approving the renewal of a natural gas franchise agreement with The Corporation of The Nation Municipality (The Nation Municipality). This would continue Enbridge Gas's right to construct, operate and add to the natural gas distribution system and to distribute, store and transmit natural gas in and through The Nation Municipality for the next 20 years.

YOU SHOULD KNOW

THE ONTARIO ENERGY BOARD WILL HOLD A PUBLIC HEARING

There are three types of OEB hearings: oral, electronic, and written. If you have a preference for the hearing type, you can write to us to explain why.

During this hearing, we will question the applicant about its application. We will also hear questions and arguments from participants that have registered as Intervenors. After reviewing all the evidence, we will decide whether to approve this application.

HAVE YOUR SAY

You have the right to information about this application and to participate in the process. Visit **www.oeb.ca/participate** and use file number **EB-2026-0265** to:

- Review the application
- Apply to become an intervenor
- File a letter with your comments

IMPORTANT DATES

You must engage with the OEB on or before **November 23, 2026** to:

- Provide input on the hearing type (oral, electronic or written)
- Apply to be an intervenor

If you do not, the hearing will move forward without you, and you will not receive any further notice of the proceeding.

PRIVACY

If you write a letter of comment, your name and the content of your letter will be put on the public record and the OEB website. If you are a business or if you apply to become an intervenor, all the information you file will be on the OEB website.

LEARN MORE

Ontario Energy Board
/TTY: 1 877-632-2727
Monday - Friday: 8:30 AM - 5:00 PM
oeb.ca/notice

Enbridge Gas Inc.
1 877-362-7434
Monday - Friday: 8:00 AM - 6:00 PM
enbridgegas.com

This hearing will be held under sections 9 of the ***Municipal Franchises Act***, R.S.O. 1990, c. M.55.

Ce document est aussi disponible en français.

Ontario Energy Board

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

AVIS D'AUDIENCE

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir le renouvellement de son accord de concession de gaz naturel avec la Corporation de la Municipalité de la Nation

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) une ordonnance approuvant le renouvellement d'une entente de concession de gaz naturel avec la Corporation de la Municipalité de la Nation (Municipalité de la Nation). Pendant les 20 prochaines années, Enbridge Gas conserverait ainsi le droit de construire, d'exploiter et d'agrandir le réseau de distribution de gaz naturel et de distribuer, de stocker et de transporter le gaz naturel dans et à travers la Municipalité de la Nation.

À SAVOIR

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Si vous avez une préférence en ce qui concerne le format de l'audience, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer les raisons.

Au cours de cette audience, nous interrogerons le requérant sur sa demande. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après avoir examiné tous les éléments de preuve, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Visitez le site **www.oeb.ca/fr/participez** et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0265** pour :

- examiner la demande;
- présenter une demande pour devenir un intervenant;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **23 novembre 2026** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

POUR EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario
/ATS: 1 877-632-2727
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
https://www.oeb.ca/fr/demandes/demandes-en-cours

Enbridge Gas Inc.
1-877-362-7434
Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h
enbridgegas.com

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 9 de la ***Loi sur les concessions municipales***, L.R.O. 1990, chap. M.55.

This document is also available in English.

Commission de l'énergie de l'Ontario